



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

N°20-016

Date de convocation

27/07/2020

Nombre de délégués

- En exercice : 66
- Présents : 53
- Votants : 59

Objet :

INDEMNITE DE
FONCTION DU
PRESIDENT

Transmis à la Préfecture le :

- Reçu le :

- Publication le :

ou notifié le :



**Pour extrait conforme
au Registre des
délibérations**

**SELLES-SUR-CHER, le
15/09/2020**

**DELIBERATION N°16
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS**

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical convoqué, s'est réuni à Soings-en-Sologne, sous la présidence de M. Christophe BARBE.

Étaient présents : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental

ANGE : BILLY : Jean-Marc NORBERT CHATEAUVIEUX : Christian SAUX CHATILLON-SUR-CHER : Bruno DANGER ; Ludovic BRIANDET CHATRES-SUR-CHER : Sylvie DOUCET CHEMERY : Anne-Marie THEVENET CHISSAY-EN-TOURAINNE : Philippe PLASSAIS CHOUSSY : Sylvie BOREL ; Marie-Claude DEMOULIN COUDES : Anne BOURDIN COUFFY : Stéphanie SICAULT ; Gérald LEVIER COURMEMIN : Edwige DUVAL FAVEROLLES-SUR-CHER : FRESNES : Patrick GAUTIER GIEVRES : Marie-Thérèse DRUESNE ; Françoise GILOT-LECLERC GY-EN-SOLOGNE : Gilles DESLOGES LA CHAPELLE-MONTMARTIN : Claude CHANAL LANGON-SUR-CHER : Philippe VERNEUIL ; André FURON LASSAY-SUR-CROISNE : Michel BAUD LE CONTROIS-EN-SOLOGNE : Béatrice HUC ; Quentin LEGOUY ; Patrice RUDAULT ; Sabrina COMPAIN LOREUX : Joël HERISSET MARAY : Gérard THUE ; Gilles BELLIARD MAREUIL-SUR-CHER : Annick GOINEAU ; Cédric DEVANNE MEHERS : MENNETOU-SUR-CHER : Christophe THORIN ; Martine TONNARD MEUSNES : Carole ROUSSEAU ; Céline CHUET MONTHOU-SUR-CHER : Jean-François MARINIER ; Marq MARCEAU	MONTRICHARD - VAL DE CHER : Pierre LANGLAIS MUR-DE-SOLOGNE : Pascal PICARD ; Yves VILLANUEVA NOYERS-SUR-CHER : André COUETTE ; Bérénice CULIOLI OISLY : Christian FINOT ; Florence DANIAU PONTLEVOY : Christian GUESNARD POUILLE : Alain GOUTX PRUNIER-SUR-CHER : Aurélien BERTRAND ROMORANTIN-LANTHENAY : Jeanny LORGEUX ROUGEOU : SAINT AIGNAN-SUR-CHER : Eric CARNAT SAINT GEORGES-SUR-CHER : Bernard CLICHY SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Jean-Claude HENAULT SAINT JULIEN-SUR-CHER : Romain SOURIOUX ; Florence MALLIET SAINT LOUP-SUR-CHER : Pierre BARBE SAINT ROMAIN-SUR-CHER : Michel TROTIGNON SASSAY : Sylviane TURMEAUX SEIGY : Guy DUCHOSSOIS ; Pedro BÄCHLER SELLES-SUR-CHER : Stella COCHETON ; Marie- Laure BERTHIER SOINGS-EN-SOLOGNE : Bernard BIETTE THESEE : Daniel CHARLUTEAU VALLIERES-LES-GRANDES : Eric LACROIX VILLEFRANCHE-SUR-CHER : Nelly ANTOINE VILLEHERVIERS : François CAVALIE CC VAL DE CHER - CONTROIS : Jacques PAOLETTI CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS : Nicole ROGER CONSEIL DEPARTEMENTAL : Christina BROWN ; Jacques MARIER ; Philippe SARTORI
--	---

Étaient absents excusés :

Commune d'Angé ; Régis LESEC ; Nicolas BARRAS ; Nicole DESEQUELLES ; Annie LEVAUX ; Gilles PELLE ; Gilles CHANTIER ; Elisabeth AUGÉ (excusée) ; Olivier RACAULT ; Anne-Marie OLIVER ; Manuel TEXEIRA ; Anne-Laure CHEVALIER ; Martine BOILEAU (excusée) ; Pascale TETOT (excusée) ; Julie THEPIN ; Antoine LELARGE ; Eric MARTELLIERE ; Elodie PEAN ; Jean-Luc BRAULT ; Gilles GAILLARD ; Xavier DESCHAMPS ; Bernadette DESGRANGE ; Michel DUMONT-DAYOT ; Jean-Louis BERTHAULT ; Laurent ALBERT ; Mickaël MOITAL ; Michel GUIMONET ; Christophe LAUNAY (excusé) ; Jean-Christophe ROUET (Excusé) ; Xavier TROTIGNON ; Dominique VAILLANT ; Michel LEPLARD ; Sandra TARTARIN (Excusée) ; Anne-Marie DELALANDE ; Sylvie PAVONE ; Patrick LEFRENE ; Bruno MARECHAL (excusé) ; Hervé DELORME ; Alain POMA ; Hubert BESSONNIER ; Marie-Pierre BEAU ; Dominique CHAUMEIL ; Michel FROMET ; Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER ; Jean-Marie Janssens (excusé) ; Louis de REDON (excusé) ; Geneviève REPINCAI.

Procurations :

Jean-Marie JANSSENS (à Jacques MARIER) ; Pascale TETOT (à Quentin LEGOUY) ; Christine LAUNAY (à Jean-Marc NORBERT) ; Louis de REDON (à Romain SOURIOUX) ; Bernadette DESGRANGE (à Pierre LANGLAIS) ; Elisabeth AUGÉ (à Jacques PAOLETTI).

Mme Tania ANDRE a été élue secrétaire de séance.

Le Comité Syndical,

Vu l'article L. 5721-8, les indemnités maximales votées par les organes délibérants des syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le barème suivant :

Les présidents et VP (si ceux-ci bénéficient d'une délégation de fonction effective) de ces syndicats, peuvent percevoir des indemnités dont le montant est fixé par l'art. R. 5723-1 CGCT : "...Pour l'application de l'article L. 5721-8, le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Syndicats Mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code,



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

Vu le budget du Syndicat du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais,

Entendu le rapport du Président,

DECIDE

Article unique : A compter du 15 septembre 2020, le montant de l'indemnité mensuelle accordée au Président du Syndicat du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais représente 14,77 % de l'indice 1027, taux maximal prévu pour les syndicats mixtes ouverts de 50 000 à 99 999 habitants, catégorie dont relève le Syndicat du Pays. Cela représente actuellement une indemnité brute mensuelle de 574,46 €.

LE PRESIDENT,
Christophe THORIN

